

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE
RÈGLEMENT NUMÉRO 161

**Règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux d'entretien des
Branche 2 et 3 de la Petite Rivière de Montréal**

- ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité régionale de Comté des Jardins-de-Napierville, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, tenue le 27 août 2014, a adopté par la résolution numéro 2014-08-111 la demande de travaux d'entretien pour les Branches 2 et 3 de la Petite Rivière de Montréal située dans la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle en la MRC des Jardins-de-Napierville;
- ATTENDU QUE** le Conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle lors d'une séance ordinaire du Conseil, tenue le 6 juin 2011, a adopté par la résolution numéro 2011-102 la demande de travaux d'entretien pour les Branches 2 et 3 de la rivière Petite Rivière de Montréal;
- ATTENDU QUE** le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a établi en 2006 un nouveau programme de crédit de taxes foncières agricoles qui a pris effet à partir de l'année 2007 pour les exploitations agricoles enregistrées au rôle d'évaluation de la Municipalité;
- ATTENDU QUE** la MRC des Jardins-de-Napierville a transmis la facture numéro 3620, datée du 9 janvier 2015 établissant la quote-part totale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle pour les travaux d'entretien des Branches 2 et 3 de la rivière Petite Rivière de Montréal à 65 310,40\$;
- ATTENDU QU'** une MRC n'a pas le pouvoir de taxation du contribuable de son territoire;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle doit imposer une taxe spéciale pour les travaux d'entretien au taux de 182,06\$ l'hectare;
- ATTENDU QU'** avis de motion a été donné à la session ordinaire du 12 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE,
il est statué et ordonné par règlement de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ce qui suit, savoir:

ARTICLE 1
Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2
Que soit imposée une taxe spéciale de 182,06\$ l'hectare pour les travaux d'entretien des Branches 2 et 3 de la rivière Petite Rivière de Montréal.

ARTICLE 3
La taxe spéciale est imposée aux propriétaires des terres de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle tel que la répartition établie et adoptée par le Conseil de la Municipalité régionale de Comté des Jardins-de-Napierville.

ARTICLE 4
Le coût total des travaux à répartir, pour la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, s'établit à 65 310,40\$ à la facture numéro 3620 de la MRC des Jardins-de-Napierville en date du 9 janvier 2015.

ARTICLE 5

Le montant attribuable à chaque propriétaire et matricule concernés sera indiqué sur le compte de taxes annuelles de 2015, tel que décrit à l'annexe A et mise à jour pour tenir compte des nouveaux propriétaires et matricules, s'il y a lieu. Les montants seront regroupés par matricule.

ARTICLE 6

Le paiement de ces taxes spéciales pourra être fait en 3 versements aux dates indiquées sur le dit compte de taxes.

ARTICLE 7

Le montant de la taxe spéciale, le cas échéant, est recouvrable en la manière prévue à la Loi pour le recouvrement des taxes municipales.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Robert Duteau
MAIRE

DANIEL STRILETSKY
SECRETAIRE-TRÉSORIER

Date de l'avis de motion: 12 janvier 2015
Date de l'adoption: 2 février 2015
Date de promulgation: 2015
Date d'entrée en vigueur : 2015

ANNEXE A

Branches 2 et 3 de la rivière Petite Rivière de Montréal

NOM	MATRICULES	LOTS	HECTARES	COÛTS
Norbert Verstricht	1095-53-7575	430	0.771	140,37\$
Ferme Surprenant 221 Inc.	1095-23-7565	431-P, 432-P	18.445	3 358,10\$
Jean Onesti, Johanne McDermott	0997-37-1085	434-P	21.129	3 846,75\$
Normand Lefebvre et Ferme Normand Lefebvre et Fils S.E.N.C.	0997-53-4095	435, 436, 437-P	62.242	11 331,78\$
Rocco Verelli	0997-50-2560	438	30.859	5 618,19\$
Claire Major, Monique Major	0896-98-3838	439	29.876	5 439,23\$
Claire Major	0996-55-3075	440-P	30.916	5 628,57\$
Céline Burgoyne	0896-84-8991	440-P	0.493	89,76\$
Philippe Patriki, Claudia Tougas	0896-94-0157	442-P	0.306	55,71\$
Germaine Beaudin Barrière	0896-84-9921	442-P	0.306	55,71\$
Mario Bélanger	0896-83-9877	442-P	0.306	55,71\$
Olivier Gagnon-Surprenant	0896-83-9740	442-P	0.306	55,71\$
Normand Lefebvre et Ferme Normand Lefebvre et Fils S.E.N.C.	0996-53-3565	442-P	0.127	23,12\$
Yves Landry	0896-82-9459	442-P, 443-P	0.348	63,36\$
Thomas Merkl	0996-50-4075	442-P, 443-P, 445-P, 446, 447-P	50.611	9 214,24\$
Steve Leavey, Marie-Hélène Bard	0896-90-7171	444, 445-P	0.957	174,23\$
Diane Landry	0896-80-9957	445-P	0.318	57,90\$
Pierre Senay	0895-89-9267	447-P	0.500	91,03\$
Ferme Muzzi-Jeuris Inc.	0995-57-1555	447-P, 448-P	29.635	5 395,35\$
Stéphane Lefebvre	0895-88-9857	448-P	0.500	91,03\$
Marie-Reine Guérin	0995-45-9081	449-P	14.543	2 647,70\$
Marcel Laroche	0895-85-9090	449-P	0.500	91,03\$
Ferme Marinor Ltée	0995-43-9095	450-P	29.095	5 297,04\$
Stéphane Pomminville, Liette Trahan	0895-94-2099	450-P	0.803	146,19\$
Gerald Sinclair, Norma Tobin	0895-83-8505	450-P	0.466	84,84\$
François Allard, Chantal Langlois	0895-82-9257	451-P	0.214	38,96\$
Jean-Guy Chauvin	0895-82-9824	451-P	0.251	45,70\$
Jean-Guy Chauvin	0895-90-3699	451-P	0.382	69,55\$
Coriden Inc.	0995-51-2550	451-P	23.738	4 321,74\$
Normand Deneault	0895-90-8431	452	0.513	93,40\$
Jacqueline Marleau	0894-99-4798	453, 454-P	0.325	59,17\$
Coriden Inc.	0994-49-4065	454-P	6.452	1 174,65\$
Marcel Lacaille	0994-08-7065	455-P	1.240	225,75\$
Claude Landry	0894-98-8549	455-P	0.017	3,10\$
Ferme Surprenant 221 Inc.	0994-58-5550	455-P	1.240	225,75\$
Total			358.730	65 310,42\$